



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23980
20 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 15 MAI 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES PHILIPPINES
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer qu'étant un Membre actif de l'Organisation des Nations Unies, les Philippines ont pris les mesures appropriées pour mettre en application les dispositions de la résolution 748 (1992) du Conseil de sécurité en date du 31 mars 1992. Les ministères et les administrations concernés ont été mis au courant des dispositions de la résolution qui intéressent leur juridiction, et les mesures voulues ont été prises en conséquence.
